

du 22 Février 1971

portant nomination de Chefs d'Arrondissements.

Ampliations:

JORD	1
PCP/SGG	10
MCP	4
CS	6
HCI/DAI	12
Ministères	11
HC	2
IAA-DCCT-IGF	3
Gde Chanc.-DN-	2
DB-CF-Solde-	3
DC	5
Trésor	4
DI	8
DEP-DAGJL	4
Dtion STAT.	2
DEP+s/Dtions	6
Préfectures	3
S/Préfectures	4
Intéressés	5

/E PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six Régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP/SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
VU le Décret n°431/PR/MAISD-P du 5 Octobre 1962, portant nomination de M. OROU Gani en qualité de Chef de l'Arrondissement de Kalalé;
VU le Décret n°71-5/CP/HCI/DAI-P du 15 Janvier 1971, portant nomination de Chefs d'Arrondissements, notamment ses articles 6 et 11;
VU le Décret n°69-42/PR/MIS/DAI-P du 13 Février 1969, portant nomination de M. DOVONOU Théophile, en qualité de Chef de l'Arrondissement d'Agoué;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'Article 11 du Décret n° 71-5/CP/HCI/DAI-P du 15 Janvier 1971, portant nomination de M. Moukaïla SEIDOU en qualité de Chef de l'Arrondissement de Pèrèrè (Sous-Préfecture de NIKKI).

Article 2. - M. Orou Gani YERIMA, précédemment Chef de l'Arrondissement de Kalalé, est nommé Chef de l'Arrondissement de Pèrèrè (Sous-Préfecture de NIKKI) en remplacement de M. Moukaïla SEIDOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 3. - M. Georges PACHICO, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de PARAKOU, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kalalé (Sous-Préfecture de NIKKI) en remplacement de M. Orou Gani YERIMA, appelé à d'autres fonctions.

Article 4. - M. Théophile Sossouvi GOVI, Agent de Bureau, précédemment Chef de l'Arrondissement de Djanglamé (Sous-Préfecture de Grand-Popo), est nommé Chef de l'Arrondissement d'Agoué en remplacement de M. Théophile DOVONOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 5. - M. Théophile DOVONOU, précédemment Chef de l'Arrondissement d'Agoué, est nommé Chef de l'Arrondissement de Djanglamé en remplacement de M. Théophile Sossouvi GOVI, appelé à d'autres fonctions.

Article 6. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Finances,

Fait à COTONOU, le 22 Février 1971

Pascal CHABI KAO.

Hubert M A G A.